

CHSCT de la DFPE du 17 juin 2022

Déclaration d'ouverture de la secrétaire du CHSCT

Monsieur le président, Madame la conseillère,
Monsieur le directeur, Mesdames, Messieurs,

CHSCT. Je souhaite m'arrêter un instant sur les 2 dernières consonnes de cet acronyme : CT, qui dans celui-ci dénomme « conditions de travail ».

Tel est le cœur du sujet qui nous réunit ce jour. Non pas que l'hygiène et la sécurité soient de côté, mais ce sont surtout aujourd'hui, les conditions de travail dégradées qui mettent les professionnels en insécurité. Hygiène et sécurité seront abordées tout au long de la journée sur les différents points à l'ordre du jour.

Donc je souhaite par cette déclaration de secrétaire faire un focus sur le sujet, sur lequel toutes les organisations syndicales de la Ville, représentatives ou pas à cette instance, sont mises en alerte quotidiennement par des multiples corps de la DFPE.

Les conditions de travail.

À la fin de l'acronyme de ce comité, j'y ajouterais même un « D »

CHSCTD

Comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail dégradées. Voilà, c'est comme ceci que j'ai envie de renommer l'instance à laquelle nous assistons maintenant.

Dans les établissements petite enfance, ce sont de nombreux combats que nous menons pour les ATEPE, les ASC, les AP et les EJE. S'ajoute depuis quelques années, l'épuisement de l'équipe encadrante (les responsables adjoints et les responsables d'établissement). Mais aussi les psychologues, même si, et nous le savons tous ici, ce corps est désormais rattaché à la Direction de la santé publique.

Dans les services déconcentrés ce sont les UGD, les SGD, les coordinatrices, les chargés d'équipements et de logistique qui n'en peuvent plus. Surcharge croissante de travail, glissement de tâches, management inapproprié, revalorisation oubliée.

C'est d'autant plus difficile pour les circonscriptions qui conjuguent de manière pluridirectionnelles avec les agents de la DASCO.

Pour toutes les CASPE et les corps concernés, en exerçant le même métier, ils ne sont pas logés à la même enseigne selon leur Direction d'affectation.

Pourtant, ils partagent les mêmes locaux et dépendent du même élu : vous, Monsieur Bloche. Alors qu'est-ce qui change ?

J'ai mon avis sur la question

Mais, je préfère vous laisser le soin d'y réfléchir.

Je m'adresse maintenant à vous, chefs des différents services centraux. Je n'évoquerai pas le *turn over* des dirigeants de la DFPE, mais de la même manière qu'au plus bas de la chaîne hiérarchique, il est difficile d'avancer et de pérenniser les améliorations de travail lorsque le changement est récurrent.

Je dirais surtout que nous perdons beaucoup de temps à « re-tricoter » (si vous me permettez l'expression).

Pour synthétiser, et de manière globale, la dégradation des conditions de travail s'étend, elle aussi, du plus bas au plus haut niveau de la chaîne hiérarchique.

Seul notre président, en charge de la DFPE depuis 2018, a l'ancrage des discussions exprimées avec les organisations syndicales jusqu'à ce jour.

Quant à nous, mandatés du « CHSCTD », du changement a eu lieu également de notre côté, des départs, des arrivées, des échanges d'étiquettes syndicales, etc.

Pour autant, nous avons cette rétrospective que nous partageons régulièrement.

Cette antériorité que les agents nous expriment souvent, avec la nostalgie des années d'antan.

Et il est bien décourageant de constater que les conditions de travail empirent d'années en années.

La DFPE va mal, de plus en plus mal.

La déconcentration des services n'a fait qu'amplifier les dysfonctionnements managériaux. Une perte d'information navigant de service en service qui discrédite totalement le sens et l'implication de votre travail de qualité effectué.

À vous d'être garant que le niveau d'information soit de mise et de même pour tous, afin d'éviter d'accentuer des difficultés supplémentaires à la pénibilité des métiers petite enfance.

Enfin, je vous avais demandé en qualité de secrétaire lors du dernier CHSCT, la possibilité de placer les agents en ASA pour le pont de l'ascension où tous les établissements petite enfance étaient fermés.

Vous n'avez pas retenu cette proposition.

Pour autant, qu'en est-il des responsables d'établissement d'astreinte ce jour-là ?

Il n'est pas envisageable qu'elles soient d'astreinte et en congé en même temps. Je ne pense pas être contredite en disant que le cumul de positions administratives n'est pas possible.

Je vous demande donc de réattribuer ce jour de congé imposé à chaque responsable d'astreinte pour la journée du 27 mai 2022.

Et j'attends la confirmation de cette demande au cours de ce « CHSCTD ».

Je vous remercie de votre attention

Elodie Gustave, Secrétaire du CHSCT



1919 - 2022 – Depuis plus de 100 ans, la CFTC, un syndicalisme constructif au service des femmes et des hommes

CFTC - 2 bis, square Georges Lesage - 75012 Paris - ☎ 01 43 47 84 70 - ✉ syndicat-cftc@paris.fr
🌐 syndicat-cftc.fr 📘 facebook.com/cftcvdparis 🐦 twitter.com/cftcvdparis 📷 instagram.com/cftcvdparis